



QUELQUES CONSIGNES POUR UN SEJOUR REUSSI EN GESTION LIBRE

Nous vous souhaitons la bienvenue au gîte Les Clés d'Emeraude.

I - Précautions d'occupation

Nous avons apporté un soin particulier à la rénovation de cet ancien pavillon de chasse à bords de bois entièrement rénové en éco-construction. Aussi afin de permettre à chacun d'y séjourner avec plaisir nous vous remercions de considérer les points importants qui suivent.

Le locataire est tenu d'utiliser le gîte avec soin et de respecter le règlement intérieur ainsi que son environnement y compris sonore. Le gîte ne peut être occupé que par le nombre maximal de 15 personnes. La sous-location n'est pas autorisée. Le responsable d'un groupe est tenu de veiller à ce que les autres occupants se conforment aux présentes dispositions. Si le locataire ou un co-locataire négligent l'obligation de soin dans l'usage du bien loué ou si celui-ci est occupé par un nombre de personnes supérieur au nombre maximal convenu contractuellement, il en sera tenu pour responsable et risque l'éviction immédiate et sans indemnisation par le propriétaire ou son représentant.

Le locataire doit être assuré en responsabilité civile et son contrat d'assurances multirisques habitation doit le couvrir pour les dommages qui pourraient résulter de son occupation dans les lieux ici loués.

L'entrée dans les lieux ne se fera qu'après la remise du dépôt de garantie et l'acceptation par le responsable du groupe du règlement intérieur et de l'inventaire. Si un dommage devait survenir, le propriétaire ou son représentant doivent en être informés immédiatement. En aucun cas, le locataire ne doit procéder à une réparation de sa propre initiative. Le dépôt de garantie est restitué au locataire dans la semaine qui suit son départ sauf déduction de frais éventuels de remise en état.

II - Arrivée sur le site

Le locataire doit obligatoirement prendre rendez-vous avec le propriétaire ou son représentant afin de pouvoir être accueilli. Le responsable d'un groupe doit arriver avant les membres de son groupe et doit assurer lui-même l'accueil des autres participants.

A la remise des clés, un état des lieux est dressé entre le propriétaire ou son représentant et la personne responsable louant le gîte. Le gîte est remis au locataire le ménage ayant été fait. Si des dommages sont constatés postérieurement ou si l'inventaire est incomplet, le locataire est tenu d'en avertir le propriétaire dans les deux heures qui suivent. Sinon le gîte est réputé avoir été remis en parfait état à l'entrée dans les lieux. Si le locataire prend possession du gîte après 20h, le délai court jusqu'au lendemain matin. Toute casse sera facturée au coût réel de remplacement. Dans le cas de l'option pour le forfait ménage payant, le gîte est réputé être restitué dans un état acceptable. Les meubles ne peuvent être déplacés qu'avec l'accord exprès de l'exploitant. L'installation de tous décors ou installations complémentaires ne peuvent être réalisés également que sous le contrôle de l'exploitant. La circulation à l'intérieur du gîte ne doit jamais se faire en chaussures de randonnée ou en bottes. De préférence vous circulerez en chaussons ou chaussures d'appartement. Un meuble à chaussures et des chaussons sont à votre disposition dans l'entrée.

III - Extérieurs

Il est interdit de faire du feu dans le parc. Un barbecue fixe extérieur est à votre disposition. Pour des raisons de sécurité ne pas en faire un autre usage que celui auquel il est destiné. Du charbon de bois est à votre disposition (ne pas utiliser de bois dans le barbecue).

Il est interdit de jouer au ballon sur les terrasses (le terrain est suffisamment grand).

L'ajout de tentes n'est pas autorisé en raison des grands arbres environnant le gîte.

Vous avez la chance de passer votre séjour en limite d'une réserve nationale de chasse et de faune sauvage. Respectez la nature et les êtres qui y habitent.

Les véhicules doivent être parkés sur le terrain réservé à cet effet. Le parking est privé et l'usage est réservé aux locataires uniquement. Avant ou après votre séjour, il est impossible de l'utiliser. Le portail est automatique et sa fermeture électrique. Il ne doit pas être forcé manuellement. Il est interdit de rouler sur les pelouses avec votre véhicule.

Les issues de secours et l'accès pompiers doivent impérativement rester dégagées.

Ne pas laisser les lumières extérieures de la terrasse allumées en cas d'intempéries.

IV - Administration

Un bureau est réservé à l'usage de l'exploitant de la structure. L'accès en est indépendant. Si vous avez des questions à poser vous pourrez le faire soit pendant ses permanences, soit par téléphone au 06.67.36.74.93.

V - Sécurité incendie

Il est interdit de fumer dans l'établissement. Attention des détecteurs de fumée sont placés dans les parties communes. En cas d'incendie utilisez la sirène incendie en activant la centrale. 2 boîtiers d'alarme sont à votre disposition : le premier à l'étage en haut de la montée d'escaliers, le second au rez-de-chaussée près de la porte d'entrée. **Faites évacuer les lieux immédiatement en suivant les issues de secours. Prévenir les secours (18 ou 112) et le responsable du gîte.** Veillez à ne rien poser sur les convecteurs électriques (risque d'incendie).

VI - Animaux

Pour des raisons d'hygiène, et en raison de nombreux oiseaux nichant dans le parc, les animaux familiers ne sont pas admis ni dans le parc ni à l'intérieur du gîte. Nous vous rappelons que les chiens sont interdits dans la réserve naturelle naturelle toute proche. Par ailleurs, les exploitants du gîte ne peuvent pas être tenus pour responsables des conséquences du passage ou de la fréquentation éventuelle des animaux sauvages protégés ou non sur le site (mammifères, insectes, oiseaux).

VII - Enfants

Ils sont placés sous la responsabilité des parents ou de leurs responsables. Pour votre plaisir, une salle de lecture et de jeux est à votre disposition. Les livres et les jeux doivent être remis en place correctement. En extérieur, les enfants doivent jouer côté sud (côté terrasse en bois).

VIII – Mobilier

Le mobilier ne doit pas être déplacé sauf accord expresse de l'exploitant et ne doit pas être utilisé à un autre usage que celui pour lequel il est prévu. Les chaises en bois ne doivent pas être exposées à l'extérieur et inversement les chaises métalliques destinées au salon de jardin ne peuvent pas entrer dans le gîte.

Des livres, des jeux sont à votre disposition dans la bibliothèque. Merci de les replacer après usage en bon état.

Comme les autres meubles, le téléviseur à écran plat ne doit pas être déplacé. Pensez à débrancher le téléviseur en cas d'orage.

IX - Cuisine

La cuisinière 5 feux fonctionne au gaz et le four est électrique. En cas de coupure de gaz ou de fin de bouteille prévenir l'exploitant immédiatement. Pensez à ouvrir et fermer l'arrivée de gaz par le bouton situé à gauche du piano.

L'armoire réfrigérée ne doit pas être déplacée. Elle doit être vidée et nettoyée à la fin de votre séjour.

Veillez nettoyer le filtre du lave-vaisselle après chaque lavage.

Pour vos dîners raclette ou nécessitant une puissance adaptée (jusqu'à 3000 W), veuillez utiliser la prise électrique 20 A située dans la salle de séjour près de la porte extérieure donnant sur la terrasse nord sous l'escalier de secours près du pilier.

X - Etang

Les activités sur l'étang de la Pierre sont réglementées et parmi celles-ci la pêche et la chasse. La pêche se fait sur réservation payante. Règlement no-kill et pêche au vers exclusivement (pas de lancer ni de cuillère). L'accès à l'étang se fait obligatoirement sur autorisation expresse du propriétaire y compris pour la promenade. Pensez à demander la veille.

XI – Cabane et Roulotte

La prestation de la « Cabane aux Secrets » et celle de la « Roulotte des Elfes » sont indépendantes du gîte. Leur accès se fait par un portail privatif et un petit parking est réservé à 3 véhicules. Merci de respecter le repos et la tranquillité de leurs hôtes.

XII - Vélos et matériel de randonnée

Il est possible de nettoyer les vélos et le matériel de randonnée à l'arrière du gîte. Un robinet et une aire de lavage sont à votre disposition à l'extérieur. Veillez à ne pas parquer les vélos contre les murs.

XIII – Chambres

Les draps ne sont pas fournis avec la prestation « gestion libre » sauf demande expresse donnant lieu à facturation. Vous devez donc vous munir obligatoirement de draps, de taies d'oreillers et de traversins. Il est interdit de manger dans les chambres, de sauter sur les lits et de sortir les couvertures et couettes des chambres. A votre départ, veuillez laisser les lits entièrement découverts (dessus de lits pliés sur le pied de lit). L'accès en mezzanine n'est pas autorisé aux enfants de moins de 6 ans. Les volets doivent rester attachés qu'ils soient ouverts ou fermés.

XIV - Nettoyage

Le nettoyage du gîte doit être fait avant votre départ et le gîte doit être laissé dans l'état où vous l'avez trouvé. Si vous choisissez le forfait ménage veuillez nous l'indiquer lors de la réservation. Les produits d'entretien sont mis gracieusement à votre disposition. Si vous faites vous-même le ménage de fin de séjour, une attention particulière sera apportée lors de l'état des lieux de sortie à la désinfection des sanitaires, au dégrasage des éléments de cuisine et du four, au nettoyage des sols, au dépoussiérage des meubles. Si vous optez pour le forfait ménage, vous devez laisser l'ensemble dans un état acceptable. Dans le cas contraire des frais de nettoyage seront portés à votre compte d'office lors de l'état des lieux de sortie. Le carrelage en tomette du salon-séjour se nettoie avec du savon liquide type « Carolin ». Les sols revêtus de parquet se nettoient avec un produit spécial « parquets ». Veuillez ne pas utiliser d'autre produit. Le bar et les tables sont cirés. Veillez à utiliser un plateau et des nappes mises à votre disposition. Ne pas oublier de nettoyer le four électrique, le four micro-ondable ainsi que la vitre du poêle à bois avec le produit approprié et de le décrocher (lessiveuse à disposition à l'extérieur).

XV - Sanitaires

L'assainissement se fait par fosse septique et zone d'épandage. Ne pas utiliser d'eau de javel et ne jamais jeter quoi que ce soit dans les toilettes notamment pas de produits toxiques ni de lingettes. Utiliser les poubelles hygiéniques.

Un ballon de 600 litres d'eau chaude sanitaire est chauffé par panneaux solaires complété automatiquement les nuits (à partir de 23 heures) via le réseau électrique. Attention, même si l'eau chauffe en journée grâce au solaire, cette capacité n'est pas sans limite ! Veillez à un usage modéré de l'eau !

XVI – Chauffage

Ne pas mettre de bois en attente à proximité du poêle. Fermer la prise d'air du poêle en votre absence et la nuit. Ne pas utiliser le poêle à bois pour un autre usage que le chauffage.

Les convecteurs sont réglés automatiquement par un processeur centralisé. Rester sur le mode « programmation » (horloge).

Vous pouvez régler la température par les thermostats. **Ne jamais couvrir les convecteurs.**

XVII – Tri sélectif

Des sacs jaunes sont à votre disposition et sont réservés aux déchets suivants : cartons, briques de lait ou de jus de fruits, magazines et journaux, bouteilles plastique et flaconnages, boîtes de conserve. Ne pas y jeter de matières plastiques autres que les flaconnages et de matières organiques qui devront être jetées dans les sacs poubelles habituels (poubelle à ouverture électrique). Un container est à votre disposition près de la buanderie. Un composteur dans le jardin vous permet de trier les déchets verts (épluchures de légumes et de fruits, coquilles d'œufs). Les poubelles sont ramassées le lundi matin. Veillez à ne pas laisser les sacs de déchets organiques hors des containers. Un bac à verre est à votre disposition au village (rue Haute, près du château d'eau).

Nous vous souhaitons un agréable séjour.

Le locataire responsable du groupe « Lu et approuvé » - Date, NOM et Prénom en toutes lettres et signature